



Règlement du jeu de l'été **Organisé par l'Office de tourisme du Pays de Pouzauges**

Article 1 - Organisation

L'Office de tourisme du Pays de Pouzauges, organise du 01 juillet au 31 août 2026, le jeu de l'été, afin de valoriser le territoire via la boutique et les sites touristiques.

Article 2 – Participants et conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure séjournant dans l'un des hébergements du Pays de Pouzauges entre le 1er juillet et le 31 août. Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il est autorisé une seule participation par foyer pour l'ensemble de la période.

Les salariés de l'Office de tourisme, les membres de leur foyer ainsi que les propriétaires d'hébergements ne peuvent pas participer à ce jeu.

Principe du jeu : en scannant un QR code apposé sur un chevalet de table, les participants peuvent gagner des entrées gratuites dans des sites touristiques ou des réductions dans la boutique de l'office de tourisme.

Article 3 – Dotation

Le jeu est doté de plusieurs lots :

- 20 Entrées au Château de Saint-Mesmin (pour un adulte) d'une valeur unitaire de 11.00€.
- 15 Entrées au Manoir des Sciences (pour un adulte) d'une valeur unitaire de 7.00€.
- 10 Entrées au Centre aquatique (pour un adulte) d'une valeur unitaire de 4.40€.
- 50 Visites guidées aux Moulins du terrier Marteau (pour un adulte) d'une valeur unitaire de 6.00€.
- 50 Visites guidées de Pouzauges (pour un adulte) d'une valeur unitaire de 3.00 à 7.00€.
- 9 Paniers garnis d'une valeur unitaire de 19.00€.
- 40 Réductions de 20% sur une balade en trottinettes électriques pour un pack famille (4 ou 5 personnes). Valeur unitaire du pack famille 140.00 à 175.00€ selon le nombre de personnes.
- Réductions de 5% sur la boutique de l'Office de tourisme du Pays de Pouzauges.

Article 4 – Retrait des lots

Les lots sont à retirer à l'accueil de l'office de tourisme du Pays de Pouzauges.

Le lot devra être récupéré dans un délai maximum de 8 jours après le gain.
Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans ce délai sera déchu de son droit et perdra la propriété du lot.

Article 5 – Limitation de responsabilité

L'association Office de tourisme du Pays de Pouzauges se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 6 – Contestation et litige

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par écrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration du gagnant à l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges, 30 place de l'église - 85700 Pouzauges.

Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

Article 7 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.
Il est également consultable sur : <https://www.tourisme-paysdepouzauges.fr/>

Article 8 – Informations personnelles

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants peuvent à tout moment accéder aux informations personnelles les concernant qu'ils ont communiquées à l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges, et/ou en demander la rectification, le complément, la clarification, la mise à jour ou la suppression par e-mail (accueil@tourisme-paysdepouzauges.fr), ou par simple lettre adressée à l'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges (30, place de l'église - 85700 Pouzauges). Ils peuvent exercer leur droit d'opposition à l'utilisation des données recueillies dans les mêmes conditions, étant précisé que les informations personnelles des participants ne seront pas transmises à des tiers.